

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du **MARDI 27 MARS 2018 à 19h30**, à la Mairie.

Convocations envoyées : le 21 mars 2018

Affichage aux panneaux : le 21 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept mars à 19 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Michel LE TALLEC, Maire.

Étaient présents :

Michel LE TALLEC, Dominique RIBIERRE ; Michèle BETTEX ; Olivier LE CAM ; Frédérique CAMOIT ; Matthieu CHARBONNIER ; Jean-Claude BERGERON ; René RICOUL ; Dorine LEGRAND ; Olivier THERET ; Nathalie DARTUIS ; Agnès GAUDEL HULIN ; Patricia ANDRIEU ; Mélissandre RIBIERRE

Absent excusé : Michel ETERNOT

Pouvoir : Monsieur Michel ETERNOT donne pouvoir à Michèle BETTEX

Madame LEGRAND demande, pour la première fois, à voir l'authenticité du Pouvoir de Monsieur ETERNOT.

Désignation d'une secrétaire de séance : **Jean-Claude BERGERON**

Le compte-rendu du procès-verbal du 27 février 2018 n'appelle aucune observation.

1. Vote sur le non maintien du 4^{ème} adjoint dans sa fonction

Monsieur le Maire rappelle les termes de l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales, lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

Monsieur Bergeron, du fait de son absence depuis plus de six mois, souhaite connaître plus en détails les raisons qui ont menés au retrait de la délégation à Madame CAMOIT.

Monsieur le Maire indique que par arrêté du 2 mars 2018, il a retiré les délégations de compétence accordées au 4^{ème} adjoint. Il rappelle que selon la loi, il n'a pas à justifier cette décision.

Toutefois, et par soucis de compréhension, il relate les faits déroulés lors du dernier conseil lorsque deux Adjointes ont eu un débat tendu et des remarques de l'une sur l'âge de l'autre et sur sa capacité à réaliser un travail complexe au sein de la mairie.

Il relate également, que madame CAMOIT a commis des erreurs préjudiciables à la commune et que apaiser les tensions engendrer auprès des services de la Communauté de communes, il est préférable que cette dernière ne traite plus les dossiers relatifs à l'urbanisme, ni des délégations attribuées aux autres adjoints.

Monsieur LE CAM est désolé de cette situation et souligne les nombreuses sollicitations qu'entraînent la fonction d'adjoint. Par ailleurs, il rappelle qu'il est souvent difficile de mener vie professionnelle, vie personnelle et mandat d'élu dans de bonnes conditions.

Sur ces faits Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur le non maintien du 4^{ème} adjoint. Par bulletin secret.

Monsieur le Maire confie à Madame Mélissandre RIBIERRE, benjamine du Conseil le déroulement de ce vote.

Chaque Conseiller, par ordre du tableau, a été appelé et s'est rendu dans le couloir afin de mettre un bulletin dans l'urne. Puis à signer la feuille d'émargement.

Au moment du dépouillement 15 bulletins ont été trouvés dans l'urne.

Le résultat du vote fut le suivant :

7 voix « NON »; 6 voix « OUI » et 2 bulletins blancs

A ce résultat, Monsieur le Maire prend la parole. Il maintient la 4^{ème} adjointe dans sa fonction sans délégation.

Par conséquent, Monsieur le Maire, mis en minorité par son Conseil, annonce qu'il va régler les affaires courantes et qu'il démissionnera de sa fonction de maire lorsque celles-ci seront closes.

2. Détermination du nombre d'adjoints au maire et fixation de l'ordre des adjoints

Le 4^{ème} adjoint étant maintenu dans sa fonction, ce point devient caduc.

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Maire donne une lecture du compte administratif 2017 donc une copie a été remise aux membres du Conseil Municipal.

Puis Le maire sort de la pièce et ne prend pas part au vote.

Madame Michèle BETTEX, doyenne de l'assemblée, est désignée pour prendre la présidence du Conseil municipal sur ce point.

Le budget communal peut être résumé ainsi :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	Déficit
- Section de fonctionnement	394 714,00	378 549,69	16 164,31
<i>Reprise du report de l'exercice 2016 soit un excédent de</i>		<u>318 658,24</u>	
Soit un total de	394 714,00	697 207,93	
	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Déficit</u>
- Section d'Investissement	493 955,30	406 109,39	87 845,91
<i>Reprise du report de l'exercice 2016 soit un excédent de 548 081,78</i>		249 794	
Soit un total de	1 042 037,08	655 903,39	
			<u>Déficit total</u>
Soit un total cumulé de	1 436 751,08	1 353 111,32	83 639,76

Madame Michèle BETTEX, doyenne du Conseil procède au comptage du vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes, adopte le compte administratif 2017 ainsi présenté.

4. Affectation du résultat

Monsieur le maire est revenu dans la pièce et reprend la présidence à ce point.

Le compte administratif voté mentionne un déficit. Ce dernier, soumis au vote, sera reporté au budget primitif 2018 qui sera voté avant le 15 avril prochain.

Aussi, le Conseil municipal décide de reporter le déficit sur le budget primitif 2018 pour un montant de **83 639,76 €**, se décomposant comme suit :

Section de fonctionnement : - + 302 493,93 €
Section d'investissement : - 386 133,69 €

5. Transfert des résultats cumulés du service assainissement à la Thelloise

Par mail le 23 février 2018, le Trésorier, nous a fait part de sa confirmation concernant les résultats à transférer à la Communauté de communes Thelloise.

Soit un transfert sur la section :

- fonctionnement : excédent de 190 627.24 €
- investissement : déficit de 548 081.78 €

Le conseil municipal, décide du transfert vers la Communauté de communes THELLOISE des résultats du service assainissement.

QUESTIONS DIVERSES

- Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons (SMEPS)

Madame Agnès Gaudel-Hulin, a assisté à la réunion du SMEPS. La station contre les pesticides sera réalisée avant la fin de l'année. Par ailleurs, le château d'eau du Coudray sera réhabilité avant la fin de l'année.

Concernant les hydrants : Ils sont au nombre de 6 sur Le Coudray sur Thelle. Le coût de leur entretien se monte à 873 €

Madame Agnès Gaudel-Hulin relève également des trous dangereux dans le virage sur la route de Parfondeval.

Cette dernière souligne qu'il serait bien d'avoir un abri à poubelle au niveau du city stade et de fixer celle-ci. Monsieur le Maire pense que cela risque de provoquer des feux de poubelle.

Enfin, Madame Gaudel-Hulin indique que le SMEPS préconise de prendre un arrêté municipal pour lutter contre la dégradation ou l'ouverture des hydrants.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h12.

nom	Emargements
Michel LE TALLEC, Maire	
Dominique RIBIERRE, 1 ^{ère} Adjointe	
Olivier LE CAM, 2 ^{ème} Adjoint	
Michèle BETTEX, 3 ^{ème} Adjointe	
Frédérique CAMOIT, 4 ^{ème} Adjointe	
Matthieu CHARBONNIER	
Jean-Claude BERGERON	
René RICOUL	
Michel ETERNOT	Excusé pouvoir à Michèle BETTEX
Dorine LEGRAND	
Olivier THERET	
Nathalie DARTUIS	
Agnès GAUDEL HULIN	
Patricia ANDRIEU	
Mélissandre RIBIERRE	